

12 bébés vivent en prison EN CE MOMENT

 Seules les mamans peuvent être incarcérées avec leur enfant

► Jusqu'à l'âge de 3 ans, un enfant peut vivre en prison en Belgique. Une présence autorisée sous certaines conditions et uniquement dans le but de ne pas fragiliser le développement de l'enfant. Une pratique qui va dans l'intérêt du bambin et non dans celui de sa mère.

ACTUELLEMENT, PAS MOINS de 12 bébés dorment ainsi derrière les barreaux de trois prisons

belges.

Quatre enfants se trouvent à Berkendael, sept autres à Bruges et un dernier à Lantin. Si certains aménagements sont réalisés, comme la mise en place de coins jeux par-ci par là, ou l'installation de lits bébés dans certaines cellules, les structures carcérales actuelles ne sont pas vraiment prévues pour l'accueil de ces petits bouts.

Le nouveau complexe pénitentiaire de Haren, dont les travaux devraient, en principe, débuter en 2019 au plus tard, viendra combler ce manque. Il est prévu d'y construire deux bâtiments dédiés aux femmes détenues.

L'un sera fermé, l'autre se trouvera à l'extérieur du périmètre sécurisé. Ce dernier, sous forme de pavillon, deviendra ainsi la première prison ouverte pour femmes en Belgique. Tout comme dans le bâtiment fermé, cinq places mère-enfant seront construites. L'objectif, dans la future prison ouverte, est que l'espace dédié aux enfants permette à ces derniers de ne pas se sentir en prison.

NOTONS QUE POUR les papas, rien n'est prévu.

Selon nos infos, une telle demande d'incarcération avec enfant, émanant d'un père, n'a été posée qu'à une seule reprise. Demande qui avait été refusée en raison justement du manque d'infrastructure permettant un tel accueil.

Dans les cas de très jeunes enfants dont la maman n'est plus présente, et dont le père est incarcéré, il est ainsi prévu de placer l'enfant dans la famille où via l'Aide à la jeunesse.

N. Ben.